
Assemblée communale du 9 décembre 2024

Présidence : Monsieur Sébastien Baudin, Syndic

Scrutateurs : Madame Sandra Volery et Messieurs Fabrice Berthoud, Johann Corminboeuf et Frédéric Jacquat

Présents : 301 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Corry Fontaine et Aurélia Saugy

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 48 du 29 novembre 2024, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il informe les participants de la présence de certains médias, notamment la RTS, qui procédera à des prises de vues et de sons lors de la réunion. Il précise que le droit à l'image des personnes présentes sera respecté et qu'elles peuvent faire une demande pour ne pas apparaître dans les enregistrements, si elles le souhaitent.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2024
2. Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
3. Règlement relatif à la taxe sur la plus-value
4. Présentation du dossier relatif à l'acquisition des immeubles n° 1080 et 1081 du Registre foncier de la commune Les Montets à Montet
5. Planification financière 2025-2029
6. Acquisition des immeubles n° 1080 et 1081 du Registre foncier de la commune Les Montets à Montet avec travaux complémentaires sur les bâtiments
7. Budget 2025
 - a) Présentation du budget du compte de résultats et rapport de la commission financière
 - b) Présentation du budget du compte des investissements et rapport de la commission financière
 - Aménagement de nouvelles infrastructures sportives à Aumont et Montet
 - Mise en séparatif des eaux du village de Montet
 - Mandat d'étude parallèle pour la valorisation des immeubles n° 1080 et 1081
 - c) Vote final du budget du compte de résultats et des investissements
8. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2024

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2024 est accepté à l'unanimité.

2. Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

La révision totale de ce règlement contient des modifications nécessaires pour son harmonisation avec les nouvelles législations cantonales, notamment la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), du moment que l'ancien règlement relevait d'anciennes législations.

Le projet de règlement a été élaboré sur la base d'un règlement type mis à disposition par le canton et soumis à examen préalable auprès des services de l'Etat concernés et soumis à l'avis préalable de la Surveillance des prix qui n'a pas émis de remarque particulière.

Il convient de noter que le règlement fixe des tarifs maximaux, dont les montants sont déterminés par le Conseil communal dans une fiche de tarifs distincte.

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière présente son rapport et préavise favorablement ce règlement.

Le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est approuvé par 297 voix pour et 4 abstentions.

3. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

Les dispositions légales modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), en lien avec la taxe sur la plus-value communale, sont entrées en vigueur le 1er octobre 2023.

L'article 113a al. 1a LATeC permet désormais aux communes de prélever une taxe communale sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Cette taxe communale se monte au maximum à un quart (25%) du prélèvement cantonal, celui-ci étant de 20%, et elle est déduite du prélèvement cantonal.

Les situations qui permettent au canton de prélever cette taxe relèvent des nouvelles mises en zone à bâtir, des changements d'affectation de zone ou des augmentations des possibilités de construire en lien avec le plan d'aménagement local.

Le canton assumera toute la procédure de taxation, d'estimation et de perception, avec la différence qu'une part du montant perçu sera versée aux communes qui se seront dotées d'un règlement communal (article 113c al. 5 LATeC). Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2024.

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière présente son rapport et préavise favorablement ce règlement.

Le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value est approuvé par 294 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

4. Présentation du dossier relatif à l'acquisition des immeubles n° 1080 et 1081 du Registre foncier de la commune Les Montets

En introduction, Monsieur Cédric Péclard explique que c'est avec regret que le Conseil communal a pris connaissance de la cessation des activités du Centre de Rencontre et de Formation des Focolari, après 42 ans de présence au sein de la commune.

Après de longues réflexions, le mouvement des Focolari a pris la décision difficile de se séparer de sa propriété de Montet. Ayant été informés de leur intention de vendre le site, le Conseil communal a étudié cette opportunité avec beaucoup d'intérêt.

Ce site répond parfaitement aux besoins futurs de la commune, de ses habitants et de la région en raison de son potentiel.

Le développement du site offrirait également de nombreuses possibilités, telles que la création de nouvelles infrastructures, d'appartements adaptés aux personnes âgées ou en situation de dépendance, ainsi que l'implantation de pôles de services en lien avec, par exemple, la santé. Les bâtiments existants pourraient également accueillir immédiatement des activités culturelles et de loisirs, telles que le théâtre, le chant ou la musique, pour les associations locales.

Dans le cadre de la valorisation du site, il est envisagé de lancer un mandat d'étude parallèle afin d'examiner différentes approches et les conditions cadres de mise en œuvre, et de parvenir à la meilleure solution sur les plans sociétal, écologique et économique. Cette démarche convient particulièrement aux projets complexes, qui nécessitent un dialogue continu entre les participants pour préciser les tâches à accomplir.

La vision future du site sera en harmonie avec l'héritage laissé par le mouvement des Focolari, en perpétuant leurs valeurs et leur esprit au sein de cet espace. Le Conseil communal est déterminé à conserver des liens étroits et souhaite préserver des éléments de leur passage, dans la continuité des excellentes relations entretenues.

Monsieur Péclard fournit une description des propriétés situées aux numéros 1080 et 1081, telles qu'elles figurent dans le Registre foncier de la commune. L'immeuble portant le numéro 1080 a une superficie de 20'233 m², tandis que l'immeuble numéro 1081 a une superficie de 17'433 m².

Il précise également que ces deux immeubles font l'objet d'un plan d'aménagement de détail (PAD), conçu pour l'exploitation du Centre de Rencontre et de Formation. Ce PAD fige actuellement le potentiel de développement du site. C'est pourquoi un mandat d'étude parallèle sera lancé, afin d'explorer les possibilités de valorisation de ce site.

Il donne ensuite une description détaillée de chaque bâtiment présent sur le site, dont la valeur totale est estimée à CHF 25'949'620. En plus de cela, les réserves foncières, d'une superficie de plus de 15'000 m², ont été évaluées à CHF 3,8 millions. Ainsi, le montant total de la transaction pour l'acquisition complète du site a été fixé à CHF 29 millions.

En plus du coût d'acquisition du site, il sera nécessaire de réaliser pour CHF 1 million de travaux complémentaires tels que des travaux de sol, de peinture, de remplacement de portes et fenêtres ainsi que des aménagements sanitaires et autres équipements divers afin d'adapter les bâtiments aux besoins des futurs locataires. À cela s'ajoutent des frais annexes liés à cet achat de CHF 500'000, tels que les droits de mutation, les frais d'inscription au Registre foncier et les honoraires du notaire, portant le coût total de l'acquisition et des ajustements à un montant plus élevé.

Le coût total de l'acquisition du site, ainsi que des travaux et des frais annexes, s'élève à CHF 30,5 millions.

Monsieur Péclard précise également qu'il a été décidé de changer le nom du site des Focolari, qui sera désormais appelé « Domaine du Château de Montet ».

Il présente ensuite le budget d'exploitation du « Domaine du Château de Montet », dont l'objectif est de le rentabiliser rapidement grâce à la location des bâtiments existants.

Budget d'exploitation 2025 (occupation 40%)

Frais d'exploitation et entretien

			2025 occupation 40%		2026 occupation 65%		Futur occupation 90%
Assurances	36'000	100%	36'000	100%	36'000	100%	36'000
Contrats de maintenance	19'000	100%	19'000	100%	19'000	100%	19'000
Entretien et réparations	80'000	70%	56'000	80%	64'000	100%	80'000
Conciergerie et entretien	145'000	70%	101'500	85%	123'250	100%	145'000
Frais administratif et gestion	140'000	100%	140'000	100%	140'000	100%	140'000
Intérêts (1.25% de 30.5 mio)	400'000	100%	400'000	100%	400'000	100%	400'000
Total frais d'exploitation	820'000		752'500		782'250		820'000

Charges d'électricité et chauffage

Eau	40'000	50%	20'000	75%	30'000	100%	40'000
Electricité	40'000	60%	24'000	80%	32'000	100%	40'000
Chauffage	140'000	70%	98'000	85%	119'000	100%	140'000
Total des charges	220'000		142'000		181'000		220'000

Total frais et charges	1'040'000		894'500		963'250		1'040'000
-------------------------------	------------------	--	----------------	--	----------------	--	------------------

Produits des locations

Etat locatif	1'300'000	40%	520'000	65%	845'000	90%	1'170'000
Charges	220'000	40%	88'000	65%	143'000	90%	198'000

Total des produits	1'520'000		608'000		988'000		1'368'000
---------------------------	------------------	--	----------------	--	----------------	--	------------------

Excédent	480'000		-286'500		247'500		328'000
-----------------	----------------	--	-----------------	--	----------------	--	----------------

Le Conseil communal a conclu que ce site répond parfaitement aux besoins futurs de la commune, de ses habitants et de la région, en raison de son potentiel. Il offre plusieurs avantages, tels que la diversité des affectations possibles des locaux, leur agencement et leur configuration. Le site dispose d'un grand nombre de pièces avec des surfaces variées. Les accès intérieurs, y compris les escaliers et couloirs, sont très fonctionnels. De plus, l'entretien des bâtiments est excellent. Ce site apportera une réelle qualité de vie et présente l'avantage de disposer de locaux immédiatement disponibles.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande donc d'approuver l'acquisition des immeubles n° 1080 et 1081 du Registre foncier de la commune Les Montets pour un montant total de CHF 30,5 millions.

Monsieur Claude Berger pose une question sur l'état du système de chauffage. Il lui est indiqué que le chauffage fonctionne au mazout et qu'il est en bon état et entièrement fonctionnel.

Madame Véréna Pires s'interroge sur la nécessité de remplacer le système de chauffage en raison des exigences en matière d'environnement. Il lui est précisé qu'aucun frais ne sera engagé pour les bâtiments avant que le site ne soit valorisé.

En réponse à une question concernant la nécessité d'établir un rapport d'amiante sur les bâtiments, il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation de le faire, du moment qu'il n'est pas prévu pour l'instant d'engager de gros travaux de transformation sur les bâtiments.

Monsieur Georges Baeriswyl soulève la question de savoir si les éventuelles charges liées à la taxe sur la plus-value ont été prises en compte, notamment en cas de modification du plan d'aménagement local concernant ces immeubles. Il lui est répondu que les communes ne sont pas soumises à cette taxe.

Monsieur Claude Krebs soulève une inquiétude concernant le développement du site, notamment en raison des contraintes liées au bruit des avions provenant de l'aérodrome militaire de Payerne. Monsieur Péclard précise qu'il n'y aura probablement aucun obstacle tant que la zone à bâtir ne sera pas étendue.

Monsieur Elian Volery signale que l'article 26 du règlement communal d'urbanisme stipule que la zone du Centre de Rencontre et de Formation est destinée à la résidence, aux activités de formation et à l'artisanat, en relation avec le Centre de Rencontre et de Formation. Il se demande donc à qui la commune pourra louer les différents locaux, étant donné que cette zone est uniquement dédiée aux activités du Centre de Rencontre et de Formation. Monsieur Péclard répond qu'il sera possible d'utiliser ce site pour la location de bureaux ou d'habitat, car l'affectation de la zone ne sera pas modifiée.

Monsieur Fabrice Cochard se renseigne sur les éventuels travaux qui seront entrepris dans le futur sur le site. Monsieur Péclard répond qu'un investissement de CHF 1 million est prévu pour de petits travaux de rénovation, selon le budget présenté. Il ajoute qu'aucun nouvel investissement ne sera engagé tant que les résultats définitifs du mandat d'étude parallèle, prochainement lancé par la commune, ne seront pas connus.

Monsieur Péclard présente le plan d'amortissement de la dette de CHF 30,5 millions contractée par la commune pour l'acquisition des immeubles n° 1080 et 1081. Cette dette doit être amortie sur 30 ans, avec un remboursement annuel de CHF 1 million à partir du 31 décembre 2026, selon les conditions de l'établissement financier prêteur.

Le financement de cet amortissement sera assuré par plusieurs sources :

- Utilisation du cash-flow ;
- Éventuelle augmentation des taux d'imposition des personnes physiques et morales ;
- Adaptation des taxes des domaines autofinancés, telles que celles liées à l'eau potable et aux eaux usées ;
- Vente de biens du patrimoine financier de la commune ;
- Impôt sur le gain immobilier issu de la vente des immeubles n° 1080 et 1081 ;
- Amélioration de la rentabilité du site du « Domaine du Château de Montet » ;
- Diminution des intérêts de la dette.

Un premier remboursement partiel de cette dette a été planifié pour les quatre premières années, soit jusqu'en 2029. De plus, en cas de vente d'une partie du parc immobilier, les produits de cette vente devront être utilisés pour réduire l'endettement. Cela permettra d'ajuster le plan d'amortissement afin de maintenir la durée totale de remboursement à 30 ans.

Monsieur Hubert Pidoux suggère de ne pas procéder à cet achat pour éviter de nuire à la situation financière de la commune.

Monsieur Péclard considère que cette acquisition représente une opportunité pour la commune, soulignant que le bien acquis serait un investissement durable et bénéfique à long terme.

Monsieur Bertrand Volery met en évidence le fort potentiel du site et la variété d'activités qu'il pourrait accueillir. Il se dit favorable à l'achat du site des Focolari, mais souligne que la commune pourrait rencontrer des difficultés à gérer le plan d'amortissement. Il estime en effet qu'il existe beaucoup d'incertitudes concernant les taux d'intérêt et les loyers attendus.

Il recommande donc de repousser certains investissements qui ne sont ni urgents ni essentiels pour la commune, en particulier en ce qui concerne les infrastructures sportives, lesquelles sont actuellement fonctionnelles.

Monsieur Jean-Marc Volery exprime son soutien au projet d'aménagement des infrastructures sportives, soulignant leur importance pour répondre aux besoins de la jeunesse.

Monsieur Jean-Paul Pochon s'interroge sur la possibilité de revendre les lieux en cas de problème.

Il lui est répondu par l'affirmative, indiquant qu'une revente serait envisageable si nécessaire.

5. Planification financière 2025-2029

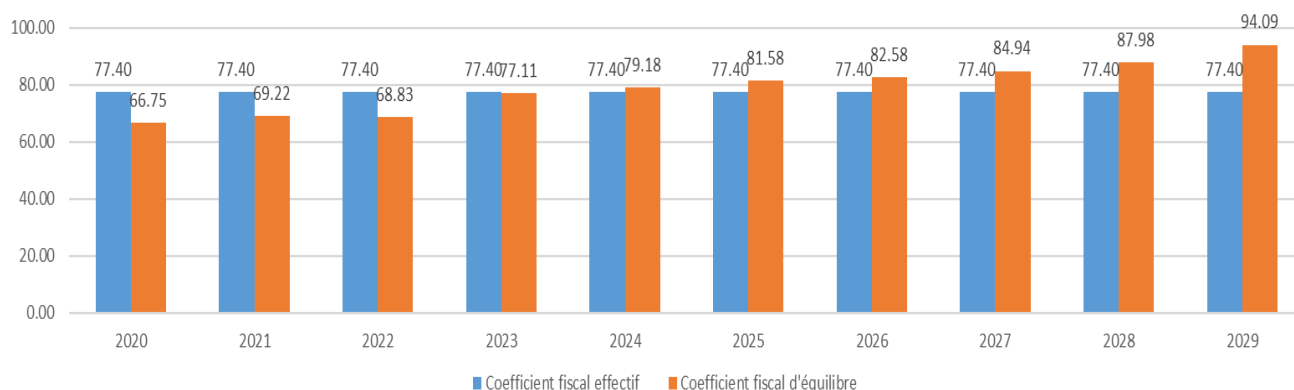
La parole est donnée à Madame Catherine Beaud et Monsieur Benoît Andrey, de la fiduciaire BDO SA, spécialisée dans le domaine de conseil fiscal pour les communes, afin de présenter son rapport sur la planification financière 2025-2029.

Madame Beaud explique les paramètres utilisés pour établir cette planification. Elle souligne que cet outil permet de visualiser l'évolution des finances communales sur les cinq prochaines années, en prenant en compte les données actuelles et les prévisions économiques disponibles. Il s'agit d'une approche structurée pour anticiper les besoins financiers futurs en fonction des charges et des investissements à venir.

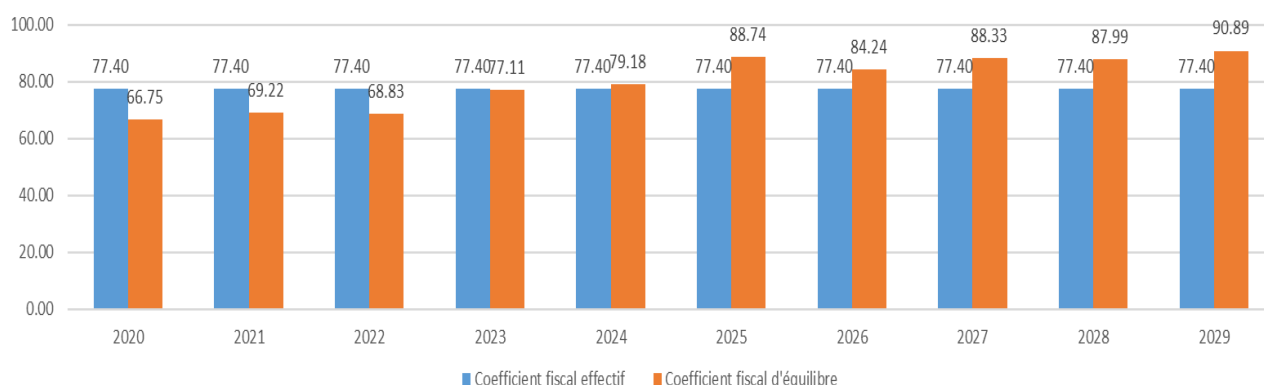
Monsieur Andrey a ensuite présenté les différents tableaux financiers qui illustrent la situation actuelle et future de la commune. Ces tableaux, basés sur les investissements déjà votés et les projets à venir, permettent d'analyser l'impact des décisions financières sur les finances communales. Il a notamment mis en évidence l'évolution du coefficient fiscal nécessaire pour équilibrer le budget de la commune.

Selon l'analyse, il apparaît qu'une augmentation du coefficient fiscal sera indispensable dans les années à venir pour couvrir les charges liées aux investissements projetés. Cela reflète un besoin d'adapter les recettes fiscales aux exigences croissantes liées aux projets d'infrastructure et autres investissements. En conclusion, cette présentation souligne l'importance d'une planification financière rigoureuse pour garantir l'équilibre financier à moyen et long terme.

Situation avec investissements votés



Situation avec investissements projetés



La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président remercie Madame Beaud et Monsieur Andrey pour leur présentation.

6. Acquisition des immeubles n° 1080 et 1081 du Registre foncier de la commune Les Montets à Montet avec travaux complémentaires sur les bâtiments

Monsieur le Président indique que les sept citoyens actifs du Centre de Rencontre et de Formation présents à cette assemblée se refusent sur le vote concernant cette acquisition et quittent à la salle.

La parole est ensuite donnée à la Commission financière, qui présente son rapport et recommande à l'assemblée d'approuver l'acquisition des immeubles.

Monsieur Jean-Claude Grezet propose que le vote concernant cette acquisition se fasse au scrutin secret. Monsieur le Président précise que, compte tenu du nombre de citoyens actifs présents et aptes à voter, soit 294 personnes, le cinquième des membres doit

soutenir cette demande pour qu'elle soit validée. Après un vote à main levée, 44 citoyens actifs appuient la demande.

A la suite de ce résultat, Monsieur le Président informe que le vote se déroulera à main levée.

L'acquisition des immeubles n° 1080 et 1081 du Registre foncier de la commune Les Montets avec travaux complémentaires sur les bâtiments pour un montant de CHF 30,5 millions est approuvée par 263 voix pour, 22 voix contre et 9 abstentions.

7. Budget 2025

a) Présentation du budget du compte de résultats

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann du budget du compte de résultats 2025 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET COMPTE DE RESULTATS	Budget 2025	
	Charges	Revenus
TOTAUX RESULTATS	7'516'050.00	6'983'700.00
ADMINISTRATION GENERALE	979'200.00	83'500.00
ORDRE PUBLIC	194'800.00	67'300.00
FORMATION	2'031'900.00	160'000.00
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	54'600.00	0.00
SANTE	763'100.00	4'000.00
PREVOYANCE SOCIALE	802'600.00	1'500.00
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	462'400.00	6'000.00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	763'200.00	694'100.00
ÉCONOMIE	29'700.00	45'000.00
FINANCES ET IMPOTS	1'434'550.00	5'922'300.00
Excédents charges résultats		532'350.00

Le budget du compte de résultats a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 11 novembre 2024 et présenté à la Commission financière le 18 novembre 2024.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière présente son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'approuver le budget du compte de résultats tel que présenté.

b) Présentation du budget du compte des investissements

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann du budget du compte des investissements 2025 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET COMPTE INVESTISSEMENTS	Budget 2025	
	Charges	Revenus
TOTAUX INVESTISSEMENTS	10'460'000.00	662'000.00
ADMINISTRATION GENERALE	120'000.00	0.00
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	5'000'000.00	0.00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	4'240'000.00	90'000.00
ÉCONOMIE	1'100'000.00	572'000.00
Excédents charges investissements		9'798'000.00

Le budget du compte des investissements a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 11 novembre 2024 et présenté à la Commission financière le 18 novembre 2024.

Aménagement de nouvelles infrastructures sportives à Aumont et Montet – CHF 5'000'000.-

Monsieur Patrik Fehlmann explique que le projet comprend la réfection complète des deux sites sportifs de Aumont et Montet, avec des modifications et améliorations spécifiques à chacun. Il s'agit d'un projet ambitieux visant à améliorer et diversifier les installations sportives de la commune pour mieux répondre aux besoins des usagers tout en renforçant la vie associative et sportive de la commune.

Il présente ensuite les plans liés à ce projet ainsi que son budget qui se présente de la manière suivante :

Site d'Aumont (ancien terrain de football) :

- Suppression du terrain de football actuel
- Aménagement de deux courts de tennis
- Aménagement d'une place de skater-hockey
- Construction d'une nouvelle buvette avec des vestiaires

Site de Montet (ancien terrain de football) :

- Réfection complète du terrain de football, y compris l'installation d'un nouvel éclairage
- Rénovation de la buvette existante et construction de nouveaux vestiaires

Budget :

▪ Travaux préparatoires	CHF	100'000
▪ Bâtiments		
▪ Aumont	CHF	1'500'000
▪ Montet	CHF	500'000
▪ Equipements sportifs		
▪ Aumont	CHF	1'800'000
▪ Montet	CHF	900'000
▪ Aménagements extérieurs	CHF	100'000
▪ Frais secondaires	CHF	100'000
Total général	<u>CHF</u>	<u>5'000'000</u>

Entretien courant des installations sportives :

Les sociétés sportives seront responsables de l'entretien courant des différentes places de sport. Cela inclut des tâches comme la location des espaces, la conciergerie et le petit entretien des bâtiments.

Grands travaux et installations techniques :

La commune prendra en charge les grands travaux, notamment ceux relatifs aux installations techniques des bâtiments.

État des lieux :

Un état des lieux des installations sera effectué deux fois par an pour assurer que tout est en ordre.

Location annuelle :

Il est prévu de demander une location annuelle de CHF 8'000 aux sociétés sportives pour la mise à disposition des installations sportives.

Il est à noter que les éventuelles subventions (Fonds sportifs, Loterie Romande) n'ont pas été pris en considération dans le budget présenté.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 1.5% avec amortissement annuel de 4%.

Monsieur Claude Berger demande si les deux anciens courts de tennis resteront en l'état. Il est répondu par la négative. Ceux-ci seront supprimés.

Monsieur Pierre Baeriswyl souhaite savoir à quoi correspond le montant de l'investissement de CHF 500'000 pour la buvette de Montet de même que s'il a été estimé le coût d'un terrain de football en gazon synthétique.

Il est répondu que ce montant sera utilisé pour agrandir les vestiaires, notamment pour le football féminin, et pour améliorer l'état de la buvette. Le coût de construction d'un terrain de football en gazon synthétique s'élève à CHF 1,7 million.

Mise en séparatif des eaux du village de Montet – CHF 2'540'000.-

Monsieur Jacques Rey souligne l'importance de ce projet pour améliorer la gestion des eaux à Montet. En séparant les eaux claires (eaux de pluie) des eaux usées, le projet vise à protéger l'environnement et à garantir un système d'assainissement plus efficace. Grâce aux relevés effectués, il a été possible d'analyser l'état actuel du réseau d'assainissement, ce qui a permis de planifier les travaux nécessaires à la réalisation de cette séparation. Monsieur Rey présente ensuite le plan des travaux projetés, qui seront réalisés dans plusieurs secteurs du village de Montet.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 1.5% avec amortissement annuel de 1.25%.

Monsieur Marcel Pochon estime que les travaux proposés sont inutiles, car, selon lui, la plupart des canalisations, qu'ils énumèrent, ont déjà installées. Il remet donc en question la nécessité du projet.

Monsieur Rey explique qu'une analyse détaillée de chaque bâtiment a été réalisée par un bureau d'ingénieurs afin de répertorier toutes les canalisations existantes. Il ajoute qu'une séance d'information a été organisée pour informer les propriétaires concernés. En conclusion, il indique que le projet sera soumis au vote tel qu'il a été présenté.

Mandat d'étude parallèle pour la valorisation des immeubles n° 1080 et 1081 – CHF 500'000.-

Il est expliqué que, dans le but de la mise en valeur des immeubles 1080 et 1081, il a été décidé de mettre en œuvre un mandat d'étude parallèle (MEP). Plusieurs bureaux d'architectes-urbanistes seront mis en concurrence pour permettre à l'adjudicataire d'étudier différentes solutions ou pistes de réflexion en particulier pour des projets complexes. Les objectifs à atteindre par chaque participant pourront être différents mais devront permettre à l'adjudicateur d'évaluer les propositions de solutions de manière équitable.

Les projets seront élaborés sur la base d'objectifs identifiés dans un cahier des charges. Le dialogue avec un collège d'experts (jury du MEP) permettra au besoin de réorienter les projets et de répondre au mieux aux différents enjeux et besoins locaux.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé à 1.5% avec amortissement annuel de 10%.

Les reports d'investissements (crédits votés) se présentent de la manière suivante :

- a) Aménagements extérieurs salle communale de Montet (travaux pas entamés) : CHF 120'000.-
- b) Réalisation d'une conduite d'eau potable pour le bouclage du village de Frasses (travaux pas entamés) : CHF 200'000.-
- c) Mise en séparatif des eaux du village de Frasses (travaux en cours) : CHF 1'000'000.-
- d) Réfection routes chemins agricoles (travaux pas entamés) : CHF 1'100'000.-

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière présente son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'approuver le budget du compte des investissements tel que présenté.

c) Vote final du budget du compte de résultats et des investissements

Le budget du compte de résultats 2025 est approuvé par 296 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements, avec recours éventuel à l'emprunt, d'un montant total de CHF 8'040'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Aménagement de nouvelles infrastructures sportives à Aumont et Montet – CHF 5'000'000.- / 273 voix pour, 22 voix contre et 6 abstentions
- Mise en séparatif des eaux du village de Montet - CHF 2'540'000.- / 275 voix pour, 13 voix contre et 13 abstentions
- Mandat d'étude parallèle pour la valorisation des immeubles n° 1080 et 1081 – CHF 500'000.- / 289 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions

Le budget du compte des investissements 2025 est accepté par 295 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

8. Divers

Monsieur le Président ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Madame Marie-José Baeriswyl se renseigne concernant l'avenir de l'immeuble n° 755 appartenant à la commune à Granges-de-Vesin.

Monsieur le Président explique qu'un projet avait été envisagé, mais qu'il n'a pas abouti. Actuellement, la vente de l'immeuble est envisagée à court terme.

Madame Annelise Volery prend la parole et félicite le Conseil communal pour le travail qu'il a réalisé.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et lève l'assemblée à 23h15.

Le Président

Le Secrétaire

Sébastien Baudin

Daniel Fasel